

Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1. Débitrice: **MB Morina Bau GmbH (MB Morina construction Sàrl)**, Chemin de la Broye 2, 1786 Sugiez

2. Déclaration de faillite: 01.03.2011

3. Suspension de faillite: 28.06.2011

4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 18.07.2011

5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. Remarques: Exécution de travaux de construction de tout genre.
(réf. secteur II)

Office cantonal des faillites, P. Porchet, substitut

1700 Fribourg

00655905